



PREFECTURE REGION MIDI- PYRENEES

Arrêté n °2015055-0002

**signé par
Le Préfet de la Région Midi- Pyrénées**

le 24 Février 2015

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Arrêté relatif à la délimitation du périmètre d'intervention du Syndicat mixte d'études et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG) en tant qu'établissement public territorial de bassin - publié au RAA du 27 FEVRIER 2015



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Arrêté relatif à la délimitation du périmètre d'intervention du Syndicat Mixte d'Etudes et de Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde (SMEGREG) en tant qu'établissement public territorial de bassin

**Le Préfet de la région Midi-Pyrénées
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,**

- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L213-12 et R213-49 ;
- Vu le décret du 7 février 2005 portant application des articles L213-7 et L213-10 du CE et de l'article L151-31-1 du code rural ;
- Vu l'arrêté du 7 février 2005 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'EPTB ;
- Vu la circulaire du 9 janvier 2006 relative à la reconnaissance officielle des EPTB ;
- Vu la circulaire du 19 mai 2009 relative aux EPTB après adoption de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Vu les articles 153 et 155 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 ;
- Vu la délibération du comité syndical du SMEGREG en date du 4 décembre 2013 ;
- Vu la demande de reconnaissance en qualité d'EPTB présentée par le SMEGREG le 10 décembre 2013 ;
- Vu l'avis du comité de bassin Adour Garonne en date du 27 mai 2014 ;
- Vu l'avis du conseil régional Aquitaine en date du 25 juillet 2014 ;
- Vu l'avis du conseil général de la Gironde en date du 14 octobre 2014 ;
- Vu l'avis de l'établissement public territorial de bassin EPIDOR en date du 25 août 2014 ;
- Vu l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Lacs médocains en date du 3 juillet 2014 ;
- Vu l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés en date du 9 septembre 2014 ;
- Vu l'avis réputé favorable de la commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Gironde ;
- Vu l'avis réputé favorable de la commission locale de l'eau du SAGE Vallée de la Garonne ;
- Vu l'avis réputé favorable de la commission locale de l'eau du SAGE Etangs Born et Buch ;
- Vu l'avis réputé favorable de la commission locale de l'eau du SAGE Dropt ;
- Vu l'avis réputé favorable de la commission locale de l'eau du SAGE Ciron ;
- Vu l'avis réputé favorable de l'établissement public territorial de bassin SMIDDEST ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées, délégué de bassin Adour-Garonne ;

ARRETE

Article 1 - Le périmètre d'intervention du Syndicat Mixte d'Études et de Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde (SMEGREG) en tant qu'EPTB est limité au périmètre du SAGE Nappes profondes de Gironde, à savoir le département de la Gironde conformément à la carte annexée au présent arrêté.

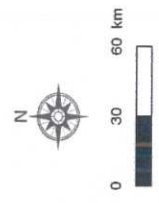
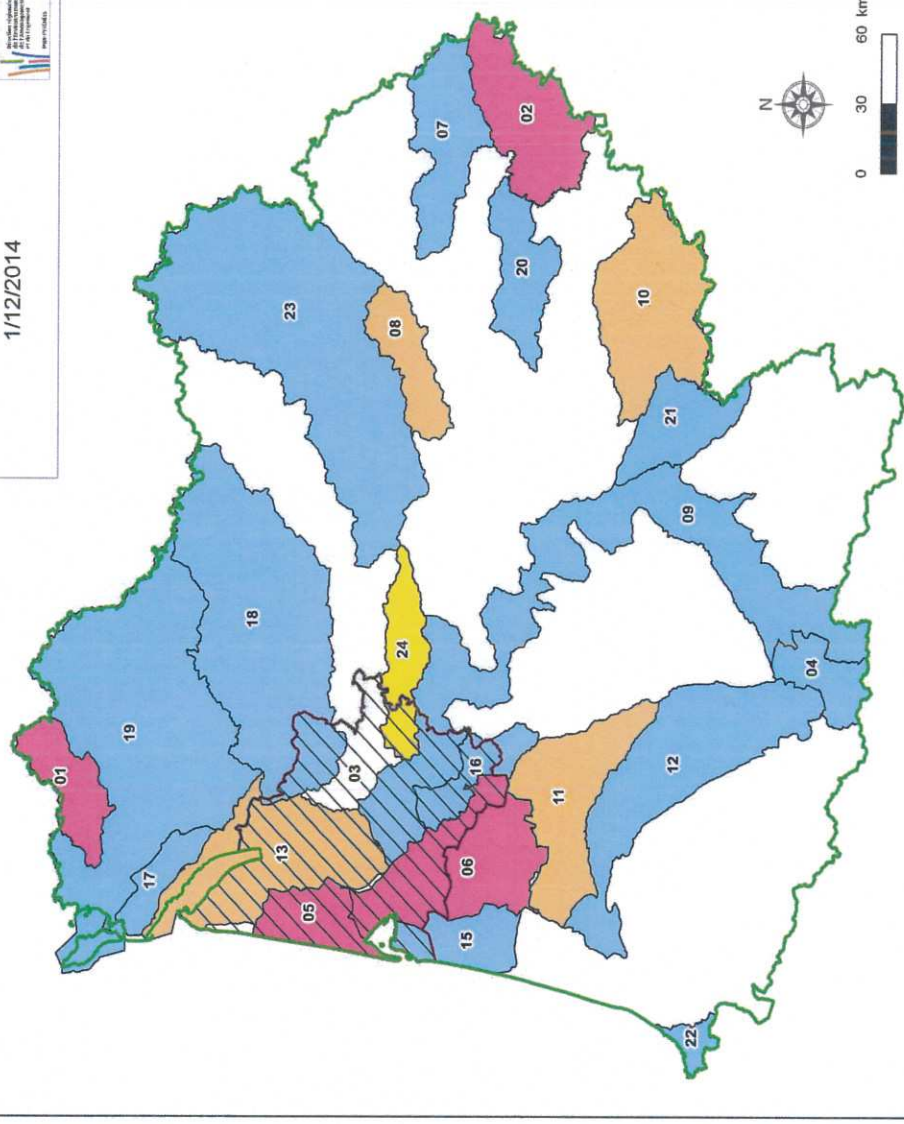
Article 2 - Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Midi-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Midi-Pyrénées.

Fait à Toulouse, le

24 FEV. 2015



Pascal MAILHOS



Légende

-  District Adour-Garonne
-  État d'avancement
-  Émergence
-  Élaboration
-  Mise en œuvre
-  Première révision
-  Nappes profondes (1ère révision)

CODE	NOM
SAGE05001	Boutonne
SAGE05002	Tarn-amont
SAGE05003	Nappes profondes de Gironde
SAGE05004	Neste-Corse
SAGE05005	Lacs médocains
SAGE05006	Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés
SAGE05007	Lot amont
SAGE05008	Célé
SAGE05009	Vallée de la Garonne
SAGE05010	Apput
SAGE05011	Midouze
SAGE05012	Adour amont
SAGE05013	Estuaire de la Gironde et milieux associés
SAGE05015	Etangs littoraux Born et Buch
SAGE05016	Ciron
SAGE05017	Seudre
SAGE05018	Isle - Drome
SAGE05019	Charente
SAGE05020	Vilaur
SAGE05021	Hers Mont Girou
SAGE05022	Cottiers basques
SAGE05023	Dordogne amont
SAGE05024	Dropt

